



Assemblée générale

Distr. générale
8 décembre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 139 de l'ordre du jour

Financement de la Force des Nations Unies

chargée du maintien de la paix à Chypre

Rapport sur l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	3
II. Exécution du mandat	3–7	3
III. Exécution du budget		16
A. Ressources financières		16
B. Autres recettes et ajustements		17
C. Dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome		18
D. Contributions non budgétisées		18
IV. Analyse des écarts	8–19	18
V. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	20	22



Résumé

Le présent rapport rend compte de l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005.

La corrélation entre les dépenses de cet exercice et l'objectif de la mission est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats et organisés par composante (composante civile essentielle, composante militaire, composante de police civile et composante d'appui).

Exécution du budget

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin 2005.)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écarts	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	23 573,4	21 685,5	1 887,9	8,0
Personnel civil	11 848,4	12 162,6	(314,2)	(2,7)
Dépenses opérationnelles ^a	13 995,5	14 777,0	(781,5)	(5,6)
Montant brut	49 417,3	48 625,1	792,2	1,6
Recettes provenant des contributions du personnel	2 323,8	1 984,7	339,1	14,6
Montant net	47 093,5	46 640,4	453,1	1,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 274,4	1 355,8	(81,4)	(6,4)
Total	50 691,7	49 980,9	710,8	1,4

^a Comprend des dépenses d'un montant de 2 089 200 dollars pour le renforcement de la sécurité et de la sûreté du personnel et des locaux de la Force (montant alloué correspondant : 2 176 900 dollars.)

Ressources humaines : occupation des postes

Catégorie	Postes approuvés ^a	Postes effectivement pourvus (moyenne)	Taux de vacance
			(pourcentage)
Contingents ^b	1 230	1 066	13,3
Police civile	69	46	33,3
Personnel recruté sur le plan international	46	39	15,2
Personnel recruté sur le plan national	109	108	0,9

^a Effectif autorisé le plus élevé.

^b Effectif autorisé jusqu'au 22 octobre 2004. Par sa résolution 1568 (2004) en date du même jour, le Conseil de sécurité a approuvé la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que les effectifs de la Force soient ramenés de 1 230 à 860 soldats.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Le budget alloué aux opérations de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 a été présenté dans le rapport du Secrétaire général daté du 19 décembre 2003 (A/58/644). Son montant brut s'élevait à 47 448 700 dollars (montant net : 45 095 400 dollars), non compris les contributions volontaires en nature prévues, soit 1 274 400 dollars. Il prévoyait 1 230 postes pour les contingents, 69 pour la police civile, 48 pour le personnel international et 110 pour le personnel recruté sur le plan national. Ultérieurement, dans son rapport sur le renforcement de la sécurité et de la sûreté des opérations, du personnel et des locaux des Nations Unies daté du 5 avril 2004 (A/58/756), le Secrétaire général a proposé un certain nombre d'aménagements qui nécessitaient l'achat de matériel et des travaux dans les bâtiments, pour renforcer la sécurité. Le coût total de ces mesures était estimé à 2 176 900 dollars.

2. Conformément aux recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 21 de son rapport sur le financement de la Force daté du 13 avril 2004 (A/58/759/Add.4) et au paragraphe 27 de son rapport sur le renforcement de la sécurité et de la sûreté des opérations, du personnel et des locaux des Nations Unies daté du 6 avril 2004 (A/58/758), l'Assemblée générale a décidé, par sa résolution 58/301 du 18 juin 2004, d'ouvrir, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, un crédit d'un montant brut de 49 417 300 dollars (montant net : 47 093 500 dollars) pour la Force, dont 47 240 400 dollars (montant net : 44 916 600 dollars) pour le fonctionnement de la Force et 2 176 900 dollars (montant net identique) pour le renforcement de la sécurité et de la sûreté du personnel et des locaux de celle-ci. Le montant du crédit ouvert comprend des contributions volontaires versées par le Gouvernement chypriote d'un montant de 16 444 900 dollars, équivalant au tiers du coût du fonctionnement de la Force, et un montant de 6,5 millions de dollars financé par le Gouvernement grec. Un montant brut de 26 472 400 dollars (montant net : 24 148 600 dollars) a été mis en recouvrement auprès des États Membres pour le fonctionnement de la Force et le renforcement de la sécurité et de la sûreté de son personnel et de ses locaux au titre de l'exercice considéré.

II. Exécution du mandat

3. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre dans sa résolution 186 (1964) du 4 mars 1964. Il a défini le mandat pour la période considérée dans le présent rapport dans ses résolutions 1548 (2004) du 11 juin 2004 et 1568 (2004) du 22 octobre 2004.

4. Par sa résolution 1568 (2004), le Conseil de sécurité a approuvé les recommandations du Secrétaire général concernant la modification du concept d'opérations et des effectifs de la Force qui devaient être ramenés de 1 230 à 860 soldats, comme il est indiqué dans son rapport du 24 septembre 2004 (S/2004/756).

5. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de préserver la paix et la sécurité à Chypre, ainsi que de contribuer au retour à une situation normale.

6. Dans le cadre de cet objectif général, la Force a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante civile essentielle, composante militaire, composante de police civile et composante d'appui).

7. Le présent rapport évalue les résultats sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget 2004/05. En particulier, il met en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

Composante 1 : composante civile essentielle

Réalisation escomptée 1.1 : renforcement des relations et meilleure compréhension entre les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs grâce aux contacts établis depuis l'ouverture des points de passage		
<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>	
Pas d'incidents aux points de passage	8 incidents liés principalement au défaut de présentation de pièces d'identité et à l'absence de documents d'assurance exigés pour les véhicules qui se rendent de l'autre côté de la zone tampon	
Augmentation de 30 % du nombre d'affaires résolues par la Force, soit 104 affaires contre 80 en 2002/03	335 affaires résolues (concernant des arrestations, des détentions, des visites dans des prisons, des demandes d'asile, des secours humanitaires et des évacuations sanitaires, des exploitations agricoles, la sensibilisation aux dangers des mines et des utilisations civiles illicites de la zone tampon) contre 80 en 2002/03 (augmentation de 319 %) et 250 en 2003/04 du fait d'une meilleure coopération des parties et de l'ouverture des points de passage en avril 2003	
Augmentation de 100 % du nombre de manifestations organisées conjointement par les deux communautés, soit 190 contre 95 en 2002/03	106 manifestations contre 95 en 2002/03 (augmentation de 12 %) et 260 en 2003/04. Le chiffre plus faible est dû au fait que les membres des deux communautés ont pu se rencontrer librement après l'ouverture des points de passage	
<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Missions de bons offices auprès des deux parties afin de faciliter le règlement des questions relatives au passage d'un côté de l'île à l'autre	Oui	48 cas d'intercession auprès des parties pour améliorer la situation des personnes concernées

Facilitation de 190 réunions entre des représentants des deux communautés issus des milieux politiques, privés et professionnels et des organisations de la société civile	106	Le chiffre plus faible est dû au fait que les membres des deux communautés ont pu se rencontrer librement après l'ouverture des points de passage
Liaison quotidienne avec les puissances garantes et d'autres États Membres	Oui	1 380 contacts (environ 30 par semaine)
100 réunions avec des représentants des deux parties, d'organisations non gouvernementales et de groupes bicommunautaires	106	Réunions
Contacts quotidiens avec les médias locaux et internationaux afin de veiller à ce que l'évolution de la situation à Chypre et le rôle et les activités de la Force soient présentés de façon objective	Oui	1 000 contacts (environ 20 par semaine)
Contacts quotidiens avec les bureaux d'information dans la partie nord et la partie sud de l'île	Oui	150 contacts. Le chiffre plus faible s'explique par l'ouverture des points de passage qui a entraîné une réduction progressive du nombre de contacts quotidiens nécessaires en permettant aux représentants des médias de se déplacer plus librement
Réalisation escomptée 1.2 : progrès accomplis dans la normalisation des conditions de vie des Chypriotes grecs et des maronites dans le nord, des Chypriotes turcs dans le sud et de la population vivant dans la zone tampon des Nations Unies		
<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>	
Augmentation du nombre de projets d'infrastructure mis en œuvre dans la zone tampon, avec 13 projets contre 11 en 2002/03	14 projets contre 11 en 2002/03 et 12 en 2003/04 (construction de puits et de réservoirs, fourniture d'électricité à des exploitations de culture et d'élevage)	
Diminution de 25 % du nombre d'incidents mettant en cause les deux groupes de population dans le village mixte de Pyla, soit 27 contre 36 en 2002/03	15 incidents (liés principalement à des vols, à des cambriolages, à des litiges civils et à la détérioration de biens) contre 36 en 2002/03 (diminution de 58 %) et 20 en 2003/04	
Neutralisation de 20 % des mines et des munitions non explosées dans la zone tampon	6 champs de mines complètement déminés (225 000 m ² ; plus de 2 000 mines) et 3 champs déclarés exempts de mines à la suite d'une étude technique (174 000 m ²), soit 19 % du nombre total de champs de mines	

<p>Amélioration des conditions de vie et des services et installations dont bénéficient 418 Chypriotes grecs et 153 maronites dans le nord et plus de 1 500 Chypriotes turcs dans le sud, notamment amélioration des conditions de logement, des soins médicaux et des conditions d'éducation et d'emploi offertes aux Chypriotes turcs dans le sud et ouverture de classes d'enseignement secondaire dans le nord assortie d'une plus grande liberté de circulation des Chypriotes grecs et des maronites dans cette partie de l'île</p>	<p>398 Chypriotes grecs et 149 maronites résidant dans le nord au 30 juin 2005</p> <p>6 problèmes de logement réglés pour des Chypriotes turcs résidant à Limassol</p> <p>Fourniture de soins médicaux gratuits aux Chypriotes turcs dans le sud</p> <p>La partie chypriote grecque s'est engagée par écrit à ouvrir une école turque à Limassol, en mars 2005</p> <p>La partie chypriote turque a donné son autorisation pour la transformation de l'école de Rizokarpaso en établissement d'enseignement secondaire en août 2004 et un accord a été conclu en mars 2005 sur la question de l'étoffement des effectifs du corps enseignant</p>	
	<p>En août 2004, la partie chypriote turque a annoncé que les maronites pourraient vendre une superficie limitée de terrain à des acheteurs autres que des Chypriotes grecs et, en juin 2005, les maronites qui vivaient dans le sud ont été autorisés à revenir au nord</p> <p>L'installation d'un second prêtre dans l'église de Karpas a été autorisée</p>	
<p>Mesures (initiatives, propositions, décisions) prises par les deux parties afin d'améliorer les conditions de vie générales de la population dans les deux parties de l'île</p>	<p>En février 2005, le règlement de l'Union européenne relatif à la ligne verte a été modifié pour porter de 30 à 135 euros la valeur maximale des marchandises à usage personnel pouvant être transportées par les personnes qui franchissent la ligne</p> <p>Un accord de principe a été conclu au sujet de l'ouverture de points de passage à la rue Ledra et à Zodhia/Bostanci</p> <p>La partie chypriote turque n'impose pas de restrictions aux Chypriotes grecs quant à la durée de leur séjour et à leur lieu de résidence pour les visites qu'ils effectuent au nord</p>	
<p><i>Produits prévus</i></p>	<p><i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i></p>	<p><i>Observations</i></p>
<p>Appui à deux projets d'infrastructure qui bénéficient aux deux groupes</p>	<p>2</p>	<p>Achèvement des travaux de rénovation de la muraille vénitienne qui entoure la vieille ville de Nicosie en octobre 2004 et restauration de la tour vénitienne de Pyla en décembre 2004 [les deux projets ont été financés par l'Union européenne et administrés par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)]</p>

Financement externe de projets bénéficiant aux deux groupes de population, en particulier la remise en état de la place du village de Pyla	Non	Motif : les fonds de l'Union européenne ont été retirés en raison d'un désaccord entre les parties intéressées sur les modalités d'exécution des projets
Facilitation selon les besoins du règlement des différends économiques et juridiques qui divisent les deux parties	Oui	Facilitation d'un accord entre les parties sur les questions économiques et juridiques ci-après : règlement de la ligne verte de l'Union européenne relatif au commerce, services d'assistance et de protection sociales destinés aux Chypriotes turcs vivant dans le sud, autorisation donnée aux maronites de vendre une superficie limitée de terrain à des acheteurs autres que des Chypriotes grecs et autorisation donnée aux Chypriotes turcs de se faire délivrer des cartes d'identité et des passeports
Coordination des opérations de déminage (financement externe)	Oui	Accord des deux parties obtenu pour les opérations de déminage dans la partie chypriote turque des champs de mines
Visites humanitaires hebdomadaires auprès de Chypriotes grecs dans la péninsule de Karpas et auprès de maronites dans le nord	76	52 visites dans la péninsule de Karpas et 24 dans des villages maronites
Facilitation de la transformation de l'école primaire chypriote grecque de Rizokarpaso en établissement d'enseignement secondaire	Oui	Facilitation des négociations avec les deux parties
Réunions mensuelles avec les Chypriotes turcs dans le sud de l'île	64	52 réunions à Limassol et 12 à Paphos
50 évacuations sanitaires	30	Depuis l'ouverture des points de passage, il n'est plus nécessaire d'escorter que les ambulances transportant des malades, des blessés ou des infirmes
Séances d'information périodiques avec les médias concernant l'ouverture de nouveaux points de passage et les activités y afférentes dans la zone tampon	Oui	Séances d'information, contacts et rapports quotidiens avec les médias, y compris aide à la diffusion d'informations sur les opérations de déminage; fourniture d'un appui à 20 équipes internationales de télévision assurant la couverture des activités de la Force

Plus grande place accordée aux activités de la Force dans les publications et sur les pages Web de la mission afin de mieux informer le public sur les sujets suivants : accès à la zone tampon, nouveaux points de passage, opérations de déminage et dangers posés par les mines	Oui	52 communiqués de presse, 40 affichages sur le site Web et 250 dépêches quotidiennes
--	-----	--

Composante 2 : composante militaire

Réalisation escomptée 2.1 : maintien du cessez-le-feu et de l'intégrité de la zone tampon des Nations Unies		
<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>	
Diminution des effectifs des forces adverses dans la zone tampon	Non réalisé. La proposition de la Force relative au retrait des forces des parties sur certaines positions qui sont très proches les unes des autres a été rejetée	
Baisse de 5 % des violations du cessez-le-feu, soit 1 765 contre 1 863 en 2002/03	828 violations du cessez-le-feu en 2004/05 contre 1 863 en 2002/03 (baisse de 56 %) et 1 765 en 2003/04. Cette baisse est due au fait que la présence militaire a été réduite à proximité des points de passage et que la situation militaire était calme le long des lignes de cessez-le-feu	
Diminution de 5 % du nombre d'accès illégaux faisant l'objet d'une enquête, leur nombre passant en dessous de 350 contre 371 en 2002/03	200 cas d'accès illégaux ont fait l'objet d'une enquête en 2004/05 contre 371 en 2002/03 (diminution de 46 %) et 305 en 2003/04. La diminution s'explique par l'ouverture des points de passage	
Aucune manifestation violente	Aucune manifestation violente	
Maintien en état des périmètres de champs de mines dans la zone tampon	Réalisé. Les périmètres des champs de mines ont été réduits grâce au programme de déminage financé par l'Union européenne	
Aucun civil ne pénètre sans autorisation dans la zone tampon	347 intrusions (147 manifestants non violents – thèmes des manifestations : personnes disparues et liberté des services religieux – et 200 agriculteurs et chasseurs). L'augmentation est due au fait que la situation militaire a été calme le long des lignes de cessez-le-feu et a la plus grande affluence aux points de passage	
<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
24 820 jours de maintien de postes d'observation permanents (4 hommes par poste, 17 postes, 365 jours)	10 000	La diminution est imputable à la réduction des effectifs de la Force prescrite par la résolution 1568 (2004) et à la modification du concept des opérations qui tend à

		remplacer les bases de patrouilles fixes par des structures mobiles
27 740 jours de maintien de postes d'observation des bases de patrouilles (4 hommes par poste, 19 postes, 365 jours)	17 252	La diminution est imputable à la réduction des effectifs de la Force et à la modification du concept des opérations qui tend à remplacer les bases de patrouilles fixes par des structures mobiles
5 840 jours de maintien de postes d'observation (2 hommes par poste, 8 postes, 365 jours)	2 876	La diminution est imputable à la réduction des effectifs de la Force et à la modification du concept des opérations qui tend à remplacer les bases de patrouilles fixes par des structures mobiles
35 770 jours de patrouille mobile (2 hommes par véhicule, 49 patrouilles par jour, 365 jours)	72 706	L'augmentation est imputable à la modification du concept des opérations qui tend à remplacer les bases de patrouilles fixes par des structures mobiles
1 188 heures de patrouille aérienne (en moyenne 49,5 heures par mois et par hélicoptère, 2 hélicoptères, 12 mois) le long de la zone tampon	1 181 49,2 2	Heures de patrouille aérienne Nombre moyen d'heures par mois et par hélicoptère Hélicoptères
Réunions quotidiennes de liaison à tous les niveaux avec les forces adverses	Oui	758 réunions avec les membres des contingents de la Force
Intervention immédiate en cas de violation	Oui	3 650 déploiements de soldats (10 soldats, 365 jours)
Maintien de forces de réserve afin de faire régner l'ordre et d'encadrer les manifestants : – 4 sections en position d'astreinte à deux heures (24/7) – 1 section en position d'astreinte à quatre heures (24/7) – 4 sections en position d'astreinte à six heures (24/7) – 1 hélicoptère en position d'astreinte à 45 minutes (24/7)	Oui	Du fait de l'application du nouveau concept d'opérations militaires, à compter du 15 novembre 2004, le nombre de sections en position d'astreinte à six heures a été ramené de 4 à 1 Par ailleurs, des patrouilles ont été assurées par cinq unités de la police militaire de la Force au cours de la période à l'examen
Réunions mensuelles avec les autorités pour éviter des manifestations violentes	24	Deux réunions par mois
Maintien en état des clôtures délimitant les périmètres de 48 champs de mines dans la zone tampon	Oui	Après l'exécution du programme de déminage financé par l'Union européenne, les clôtures délimitant les périmètres de neuf champs de mines ont été enlevées

Maintien et surveillance de la zone tampon sur toute sa longueur (146 km)	Oui	
Protection des installations des Nations Unies dans 12 camps, 2 postes de liaison et 2 postes de contrôle	Oui	Compte tenu de la réduction des effectifs de la Force et de la réinstallation des contingents, à compter du 15 novembre 2004, 5 camps, 2 postes de liaison et 2 postes de contrôle ont été protégés
	17 784	Jours de patrouille des bases de patrouille Produit supplémentaire imputable à l'application du nouveau concept d'opérations militaires

Composante 3 : police civile

Réalisation escomptée 3.1 : amélioration des résultats des services de police dans la zone tampon des Nations Unies et plus grande liberté de circulation entre les deux parties de l'île	
<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
Diminution de 5 % du nombre d'incidents liés à des violations de la loi et à des troubles de l'ordre public à la suite de l'ouverture de points de passage, soit 94 incidents contre 99 en 2002/03	95 incidents en 2004/05 (75 incidents de chasse, 3 incidents liés à des tirs et 17 vols) contre 99 en 2002/03 (diminution de 4 %) et 122 en 2003/04
Renforcement de la coopération des services de police et de maintien de l'ordre dans les affaires concernant les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs	Non réalisé. Au total, 380 affaires criminelles et humanitaires ont été soumises à la Force par des membres des deux communautés afin qu'elles fassent l'objet d'un suivi; 353 ont été réglées par une médiation de la mission en raison de l'absence d'une communication ou d'une coopération directe entre les autorités policières du sud et du nord
Diminution du nombre d'incidents entre les deux groupes de population dans le village mixte de Pyla	3 incidents
Augmentation de 25 % du nombre de points de passage ouverts aux civils, soit 5 contre 4 en 2002/03, et allongement de la durée du séjour des civils dans la partie de l'île dans laquelle ils sont en visite	4 points de passage sont restés ouverts et les deux parties sont parvenues à un accord de principe sur l'ouverture de points de passage à Zodhia/Bostanci et à la rue Ledra

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
4 000 patrouilles dans la zone tampon des Nations Unies, y compris dans les villages et à proximité des points de passage	4 750	L'augmentation s'explique par le déploiement de policiers supplémentaires et par l'application du plan de patrouilles coordonnées avec la composante militaire
120 contacts hebdomadaires avec les villageois et les chefs des communautés	179	L'augmentation s'explique par le déploiement de policiers supplémentaires
Facilitation de 950 rencontres et réunions d'information avec la Police chypriote et l'Élément de la police chypriote turque tant au quartier général de la mission qu'au niveau local	850	Contacts
Organisation de trois visites hebdomadaires pendant l'année scolaire dans chacune des deux écoles de Pyla afin de multiplier les contacts entre les élèves et de réduire les tensions dans le village	31	Nombre total de visites
Organisation de 50 rencontres hebdomadaires afin de resserrer la coopération entre les deux communautés à Pyla	22	Réunions de villages
Suivi des procès auxquels sont mêlées des personnes originaires de l'autre communauté, à la demande des deux parties, afin de veiller au respect de la légalité	Oui	22 procès suivis
Réalisation escomptée 3.2 : amélioration de l'acheminement de l'aide humanitaire destinée aux Chypriotes grecs et aux Maronites dans le nord et aux Chypriotes turcs dans le sud, de part et d'autre de la zone tampon des Nations Unies		
<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>	
Diminution de moitié du nombre de plaintes émanant des bénéficiaires de l'aide humanitaire	Aucune plainte n'a été reçue	
<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Fourniture de 156 escortes aux convois d'aide humanitaire organisés deux fois par semaine	184	L'augmentation s'explique par l'envoi de patrouilles supplémentaires à Limassol pour aider les Chypriotes turcs

Fourniture d'une escorte aux pèlerins se rendant dans cinq lieux de culte de part et d'autre de la zone tampon	2	Chypriotes grecs escortés vers deux lieux de culte dans la zone tampon et deux offices chypriotes grecs surveillés dans les églises St-Mammas et St-Barnabas au nord
--	---	--

Composante 4 : appui

Réalisation escomptée 4.1 : fourniture d'un appui logistique et administratif efficace à la Force	
<i>Indicateurs de succès prévus</i>	<i>Indicateurs de succès effectifs</i>
Amélioration des conditions de vie de 60 soldats	Réinstallation de 84 soldats et attribution de nouveaux logements à 12 soldats
Diminution de la valeur des biens passés par pertes et profits, soit 5 % de la valeur d'inventaire totale au 30 juin 2005 contre 7,5 % au 30 juin 2003	Cette valeur représentait 9,6 % de la valeur d'inventaire totale au 30 juin 2005 contre 7,5 % au 30 juin 2003 et 4,8 % au 30 juin 2004. L'augmentation s'explique par le fait que la passation par pertes et profits a été amorcée à la fin de l'exercice 2004/05 mais qu'elle n'était pas achevée au 30 juin 2005 pour un nombre important de biens (évalués à 800 000 dollars)
Transmission en temps réel des données concernant les opérations entre le quartier général de la Force, les secteurs et les postes d'observation	Réalisé grâce à l'utilisation de lignes d'abonnés numériques à grand débit (HDSL), à l'installation de 10 nouvelles liaisons hertziennes à bande étroite et à la modernisation des routeurs et des systèmes téléphoniques
Réduction du nombre d'accidents de la route auxquels sont mêlés des membres de la Force, soit 15 en moyenne par mois en 2004/05 contre 17 en 2002/03	9 accidents de la route par mois en moyenne, contre 17 en 2002/03 et 10 en 2003/04 en raison de la mise en œuvre du programme de sécurité routière et de l'organisation de concours de conduite prudente et spécialisée
Établissement de plans de sécurité dans la zone de la mission	Plan de sécurité applicable à tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents à Chypre Plans d'opérations de circonstance fondés sur différents scénarios en matière de sécurité Évaluation semestrielle des risques en matière de sécurité Procédures de contrôle d'accès et procédures de détection d'explosifs pour le courrier, les bagages et les véhicules

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Contingents et police civile		
Appui apporté à 1 230 soldats et 69 membres de la police civile	1 066 46	Nombre moyen de soldats compte tenu de la réduction des effectifs de la Force prescrite par la résolution 1568 (2004) Nombre moyen de policiers
Personnel civil		
Administration de 158 membres du personnel [48 membres du personnel international et 110 membres du personnel recruté sur place (services généraux)]	147 39 108	Effectif moyen pour l'ensemble du personnel civil Effectif moyen pour le personnel recruté sur le plan international Effectif moyen pour le personnel recruté sur place 155 postes autorisés au total pour le personnel civil au titre de l'exercice (46 pour le personnel international et 109 pour le personnel recruté sur place)
Installations et infrastructures		
Construction de 22 logements préfabriqués et de 1 bloc cuisine et remise en état de 116 logements	1 116	20 nouveaux logements devant être aménagés en octobre 2005 seulement du fait qu'ils ont été livrés à la fin de l'exercice 2004/05 Bloc cuisine pour 100 hommes Logements entretenus En outre, 28 logements ont été démantelés et reconstruits
Modernisation des installations électriques à camp Roca (secteur 1) et camp Berger (secteur 4)	Oui (camp Roca) Non (camp Berger)	Le projet de modernisation des installations électriques a démarré (la phase 1 s'est achevée en mai 2005 et la phase 2 (installation du transformateur) doit commencer en mai 2006) Fermé en raison de la réduction des effectifs de la Force
Entretien de 135 groupes électrogènes	108	Compte tenu de la réduction des effectifs de la Force, les groupes électrogènes qui n'étaient pas transférables à d'autres opérations de maintien de la paix ont été sortis du bilan et vendus

Remise en état et entretien de 540 km de pistes de patrouille	37 km 85 km	Remis en état Entretenus Explication : priorités établies pour les travaux liés à l'accomplissement de tâches essentielles (érosion de pistes de patrouille causée par des inondations et des pluies torrentielles, colmatage des nids de poule, drainage des rigoles) Par ailleurs, des protections antibris ont été installées dans toutes les zones d'opérations
Transports terrestres		
Entretien et gestion de 75 véhicules appartenant à l'ONU, de 42 véhicules appartenant aux contingents et de 256 véhicules de location		78 véhicules appartenant à l'ONU 42 véhicules appartenant aux contingents 253 véhicules de location
Transports aériens		
Appui aux manœuvres de deux hélicoptères	2	Hélicoptères
Transmissions		
Modernisation et entretien du réseau de communication reliant 1 230 soldats, 69 membres de la police civile et 158 membres du personnel international et du personnel recruté dans le pays	Oui 1 066 46 147	Les réseaux ont été modernisés grâce à l'utilisation de 3 nouvelles liaisons HDSL et à l'installation de 3 nouvelles liaisons hertziennes et de 5 nouveaux standards téléphoniques Nombre moyen de soldats Nombre moyen de policiers Nombre moyen de membres du personnel international et du personnel recruté dans le pays
Entretien de 30 pylônes et de 21 liaisons hertziennes numériques servant au fonctionnement du réseau hertzien terrestre	30 20	Pylônes (dont 7 qui ont été démantelés à la fin de l'exercice 2004/05 en raison de la réduction des effectifs de la Force) Liaisons hertziennes numériques (10 à bande large et 10 nouvelles à bande étroite)
Entretien de 290 radios portatives et de 455 stations mobiles et fixes afin d'assurer le fonctionnement du réseau radiophonique à deux voies sur toute l'île	223 592	Radios portatives Le chiffre plus faible s'explique par la réduction des effectifs de la Force Stations mobiles et fixes

		État des stocks au 30 juin 2005 (y compris 265 stations mobiles et fixes à passer par profits et pertes au cours de l'exercice 2005/06 en raison de la réception de nouvelles stations provenant de la Base de soutien logistique des Nations Unies, qui répondent aux normes minimales de sécurité opérationnelle)
Informatique		
Entretien de 275 ordinateurs de bureau, 45 ordinateurs portables, 13 serveurs de fichiers, 34 numériseurs, 263 imprimantes, 43 photocopieuses et 280 unités d'alimentation permanente	323 54 18 39 203 48 420	Ordinateurs de bureau Ordinateurs portables Serveurs de fichiers Numériseurs Imprimantes Photocopieuses Unités d'alimentation État des stocks au 30 juin 2005 (y compris des articles à passer par profits et pertes au cours de l'exercice 2005/06)
Mise en place d'un système de reprise après un sinistre, comprenant des services de gestion de documents et de répertoires actifs	Oui	
Création de 4 centres d'opérations civilo-militaires équipés de moyens de communication par radio, de télécopieurs et de téléphones	4	Centres d'opérations répondant aux normes minimales de sécurité opérationnelle
Gestion des réseaux longue distance reliant 1 000 utilisateurs	750	Utilisateurs. La diminution s'explique par la réduction des effectifs de la Force
Gestion des réseaux locaux dans 6 lieux différents; fourniture d'un accès au réseau local dans 13 lieux différents	8 8	Emplacements de réseaux locaux Création de 2 nouveaux emplacements en raison du renforcement des effectifs de la police militaire et civile dans la péninsule de Pyla Lieux raccordés au réseau local Le nombre plus faible s'explique par la réduction des effectifs de la Force

Services médicaux		
Prestation de soins médicaux et sanitaires à 1 230 soldats et 69 membres de la police civile	1 066 46	Nombre moyen de soldats Nombre moyen de policiers 4 544 traitements au total
Amélioration des services		
Mise à jour du plan d'accueil des missions évacuées sur Chypre	Oui	Examen semestriel effectué en mai 2005
Mise à jour du plan d'évacuation de la Force et des organismes des Nations Unies (UNOPS, PNUD, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Volontaires des Nations Unies et Fonds des Nations Unies pour l'enfance)	Oui	Mis à jour en mai 2005

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005.)

Catégorie de dépenses	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écarts	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	-	-	-	-
Contingents	23 128,7	21 016,3	2 112,4	9,1
Police civile	444,7	669,2	(224,5)	(50,5)
Unités de police constituées	-	-	-	-
Total partiel	23 573,4	21 685,5	1 887,9	8,0
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	6 505,3	6 133,9	371,4	5,7
Personnel recruté sur le plan national	5 343,1	6 028,7	(685,6)	(12,8)
Volontaires des Nations Unies	-	-	-	-
Total partiel	11 848,4	12 162,6	(314,2)	(2,7)
Dépenses opérationnelles				
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	50,0	124,5	(74,5)	(149,0)
Personnel fourni par des gouvernements	-	-	-	-
Observateurs électoraux civils	-	-	-	-
Consultants	-	-	-	-
Voyages	233,9	197,5	36,4	15,6

Catégorie de dépenses	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écarts	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Installations et infrastructures ^a	7 803,7	8 289,2	(485,5)	(6,2)
Transports terrestres	2 003,0	2 300,7	(297,7)	(14,9)
Transports aériens	1 497,9	1 457,6	40,3	2,7
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–
Transmissions	938,1	891,8	46,3	4,9
Informatique	761,7	770,4	(8,7)	(1,1)
Services médicaux	225,4	297,0	(71,6)	(31,8)
Matériel spécial	6,3	2,4	3,9	61,9
Fournitures, services et matériel divers ^b	475,5	445,9	29,6	6,2
Projets à effet rapide	–	–	–	–
Total partiel	13 995,5	14 777,0	(781,5)	(5,6)
Total brut	49 417,3	48 625,1	792,2	1,6
Recettes provenant des contributions du personnel	2 323,8	1 984,7	339,1	14,6
Total net	47 093,5	46 640,4	453,1	1,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées) ^c	1 274,4	1 355,8	(81,4)	(6,4)
Total	50 691,7	49 980,9	710,8	1,4

^a Comprend des dépenses d'un montant de 2 057 400 dollars pour le renforcement de la sécurité et de la sûreté du personnel et des locaux de la Force (montant alloué correspondant : 2 149 900 dollars).

^b Comprend des dépenses d'un montant de 31 800 dollars pour le renforcement de la sécurité et de la sûreté du personnel et des locaux de la Force (montant alloué correspondant : 27 000 dollars).

^c Dont 1 342 633 dollars versés par le Gouvernement chypriote et 13 131 dollars versés par le Gouvernement du Royaume-Uni.

B. Autres recettes et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant
Intérêts créditeurs	260,5
Recettes diverses ou accessoires	166,1
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	(40,1)
Réduction ou annulation d'engagements d'exercices antérieurs	154,6
Total	541,1

C. Dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Matériel majeur	1 462,9
Soutien logistique autonome	290,7
Total	1 753,6

<i>Facteurs approuvés pour la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission	–		
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,25-3,75		

D. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur réelle</i>
Accord sur le statut des forces ^a	225,2
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	225,2

^a Valeur marchande, telle qu'évaluée par la Force, des postes d'observation des Nations Unies et des bureaux et logements fournis à titre gracieux par le Gouvernement chypriote pour les contingents et les unités de police civile.

IV. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>	
Contingents	2 112,4	9,1 %

8. Le solde inutilisé à cette rubrique tient au fait que des militaires ont été rapatriés progressivement en janvier, février et avril 2005 en application de la résolution 1568 (2004) du Conseil de sécurité et que le nombre moyen de soldats déployés a donc été inférieur à celui qui était prévu dans le budget (1 066 au lieu de 1 230).

¹ Le montant des écarts est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

	<i>Écart</i>	
Police civile	(224,5)	(50,5 %)

9. Le dépassement à cette rubrique résulte de la conjonction de deux facteurs : augmentation du taux de l'indemnité journalière de subsistance (missions) qui a été porté de 12 dollars (taux budgétisé) à 25 dollars le 1^{er} juillet 2004, puis à 36 dollars le 1^{er} août 2004, et appréciation de la livre chypriote par rapport au dollar des États-Unis à la date à partir de laquelle l'indemnité était payable en monnaie locale (17 livres), soit le 1^{er} février 2005; ces facteurs ont été compensés en partie par un taux de vacance de postes supérieur à celui qui avait été prévu dans le budget (33,3 % au lieu de 10 %), l'effectif moyen étant de 46 personnes pour l'exercice considéré.

	<i>Écart</i>	
Personnel international	371,4	5,7 %

10. Le solde inutilisé à cette rubrique est dû, d'une part, au fait que les dépenses effectives afférentes aux contributions du personnel pour l'exercice considéré sont inférieures aux coûts standard qui ont été utilisés aux fins du calcul du montant des ressources à prévoir à ce titre dans le budget, et, d'autre part, à un taux de vacance de postes plus élevé pour le personnel international (15,2 % en moyenne), la mission ayant décidé de bloquer huit postes qui étaient devenus vacants du fait de la réduction de la dotation en personnel international de la Division de l'administration (trois postes d'agent du Service mobile en moins) à compter du 1^{er} juillet 2005 et de la transformation de cinq postes d'agent du Service mobile en postes d'administrateur recruté sur le plan national; ces économies ont été compensées en partie par une hausse du coefficient d'ajustement de l'indemnité de poste au cours de l'exercice considéré (sa valeur était comprise entre 38 et 47,5 alors que le chiffre retenu pour le budget était de 27,6) et l'introduction d'un nouveau barème de traitements avec effet au 1^{er} janvier 2005, pour le personnel international.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(685,6)	(12,8 %)

11. L'écart enregistré à cette rubrique est imputable à un renchérissement de 11 % de la livre chypriote (0,455 livre chypriote pour un dollar des États-Unis, en moyenne, contre 0,51 dans le budget) et à l'application d'un barème de traitements révisé, avec effet au 1^{er} septembre 2004.

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire	(74,5)	(149,0 %)

12. Le dépassement à cette rubrique est lié à l'emploi d'un agent temporaire qui devait remplacer un assistant administratif en attendant qu'un fonctionnaire international soit recruté, au remplacement de trois agents recrutés sur le plan national en congé de maladie de longue durée et à l'engagement, pour une période de courte durée, de cinq agents temporaires (un pour les finances, un pour les achats et trois pour les transmissions) afin d'éviter des interruptions de service après la

réaffectation, à d'autres missions de maintien de la paix, de fonctionnaires internationaux occupant des postes qui ont été transformés ultérieurement en postes d'administrateur recruté sur le plan national à compter du 1^{er} juillet 2005.

	<i>Écart</i>	
Voyages	36,4	15,6 %

13. Le solde inutilisé à cette rubrique est imputable à la diminution des frais afférents aux déplacements requis en dehors de la zone de la mission, et à la réduction consécutive du nombre des voyages effectivement entrepris au cours de la période à l'examen, ainsi qu'à une diminution des dépenses afférentes aux voyages liés à la formation qui résulte de la mise en place d'un programme de formation des formateurs et de l'organisation de formations sur place.

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructures	(485,5)	(6,2 %)

14. Le dépassement est principalement imputable aux facteurs suivants : dépenses imprévues liées à la réinstallation de membres des contingents dans des lieux centralisés à la suite de la réduction des effectifs de la Force et de la fermeture de camps, de bases de patrouilles et de postes d'observation; renchérissement de 11 % de la livre chypriote par rapport au dollar des États-Unis et augmentation correspondante des charges et des services d'entretien fournis par les prestataires locaux; augmentations des prix du carburant diesel et des services contractuels d'entretien. Les dépenses occasionnées par ces facteurs, qui ont été imputées sur un crédit de 2 149 900 dollars prévu pour le renforcement de la sécurité et de la sûreté du personnel et des locaux de la Force, se sont élevées à 2 057 400 dollars et couvraient l'achat et l'installation de systèmes de télévision en circuit fermé, de dispositifs de protection anti-éclats, de systèmes de portes automatiques et de barrières de sécurité, de murs pare-souffle préfabriqués, de barrières en béton, de divers matériels de sécurité (appareils de détection à rayons X, portiques détecteurs de métaux et d'explosifs), l'acquisition de fournitures et des installations matérielles visant à renforcer la sécurité.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	(297,7)	(14,9 %)

15. L'écart enregistré à cette rubrique est imputable aux facteurs suivants : augmentation de 196 % du coût de la location de neuf véhicules tout-terrains à compter du 1^{er} juillet 2004; hausse du prix du carburant; renchérissement de la livre chypriote au cours de la période à l'examen; dépenses afférentes à l'achat de neuf véhicules tout-terrains qui ont été livrés en juin 2005, car il n'était financièrement plus viable de continuer à les louer aux prix élevés du marché. En contrepartie, une économie a été réalisée par suite de la diminution du nombre des véhicules loués (253 au lieu des 265 prévus dans le budget).

	<i>Écart</i>	
Informatique	(8,7)	(1,1 %)

16. Le dépassement à cette rubrique est imputable à l'achat d'émetteurs-récepteurs à fibres optiques et de commutateurs afin d'assurer la modernisation du réseau, ainsi que de matériel informatique pour le stockage de données et la reprise du traitement après un sinistre, ce surcoût étant compensé en partie par une diminution du coût des services d'entretien et de réparation due au fait que l'on a utilisé des ressources internes au lieu de faire appel à des entreprises locales, pour les réparations, et de celui des licences en raison de la passation d'un nouveau contrat d'achat de licences en volume qui a permis de réaliser des économies.

	<i>Écart</i>	
Services médicaux	(71,6)	(31,8 %)

17. Le dépassement à cette rubrique tient à l'augmentation du coût des services médicaux fournis par les cabinets de médecins et les services de consultation privés et du coût des médicaments et des fournitures médicales, conjuguée au renchérissement de la livre chypriote au cours de la période à l'examen.

	<i>Écart</i>	
Matériel spécial	3,9	61,9 %

18. L'écart enregistré à cette rubrique est dû au fait que le coût des jumelles achetées pour les membres de la police civile (12 articles de remplacement et 9 articles supplémentaires) a été plus faible que prévu en raison des prix intéressants obtenus sur le marché.

	<i>Écart</i>	
Fournitures, services et matériel divers	29,6	6,2 %

19. Le solde inutilisé à cette rubrique est essentiellement imputable à des économies résultant de l'utilisation de stocks existants de pièces d'uniforme, d'accessoires et de fournitures militaires, à une diminution des ressources nécessaires pour les services de coiffure et les activités de loisirs suite à la compression des effectifs des contingents, et à une surestimation des dépenses prévues au titre de la rémunération des services de formation et des fournitures pédagogiques du fait que les cours de formation dispensés ont été moins nombreux au cours de la période à l'examen. Les économies ainsi réalisées ont été compensées en partie par des dépenses supérieures aux prévisions pour le fret et le dédouanement, dues au transfert d'un chariot élévateur, d'un véhicule de transport logistique moyen, d'un boteur, de matériel de transmissions et d'un bloc-cuisine provenant de la Base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi (Italie) et d'autres missions, ainsi que par des frais d'acquisition de matériels de sécurité divers (masques respiratoires, tenues de protection individuelle et douches de décontamination) pour le renforcement de la sécurité et de la sûreté du personnel et des locaux de la Force.

V. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

20. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre se présentent comme suit :

a) Décider que les États Membres renonceront à leurs parts respectives des autres recettes afférentes à l'exercice clos le 30 juin 2005, soit un montant de 541 100 dollars, et du solde inutilisé de 792 200 dollars relatif au même exercice, soit un montant de 191 300 dollars, ces sommes devant être utilisées pour faire face aux engagements actuels et futurs de l'Organisation des Nations Unies au titre de l'assurance-maladie après la cessation de service;

b) Se prononcer sur l'affectation du reliquat du solde inutilisé de 600 900 dollars relatif à l'exercice clos le 30 juin 2005.
